

# VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

## Conditions générales d'utilisation du « Guichet Unique » Règlement

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « Espace Mon Compte » via le site <https://www.neuillysurseine.fr/declaration-intention-aliener-dia> portant Guichet Unique de Neuilly-sur-Seine pour le traitement des autorisations d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner.

### Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'utilisateur a accès. Le « service » désigne la Ville de Neuilly-sur-Seine responsable de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel et d'accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par la ville de Neuilly-sur-Seine. Il est édité par la ville de Neuilly-sur-Seine, située à l'Hôtel de Ville au 96 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine.

### Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la ville de Neuilly-sur-Seine et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire, représenté par la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la Ville de Neuilly-sur-Seine. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Cette acceptation est requise et matérialisée par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

### Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

#### 3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte en se connectant au téléservice. Sur la page d'accueil, l'utilisateur peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion. Au bout de 10 essais infructueux dans la saisie du mot de passe ou de l'identifiant, le compte sera bloqué.

### **3.2 Suivi des demandes**

L'utilisateur dispose, dans la rubrique Mes Demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la ville de Neuilly-sur-Seine sur des téléservices reliés à Mon Compte.

#### **Article 4 - Responsabilités et garanties**

**4.1** - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la ville de Neuilly-sur-Seine par téléphone au 01 40 88 88 91 ou par email à l'adresse suivante [urbanisme@ville-neuillysurseine.fr](mailto:urbanisme@ville-neuillysurseine.fr). La ville de Neuilly-sur-Seine ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

**4.2** - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La ville de Neuilly-sur-Seine ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La ville de Neuilly-sur-Seine ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la ville de Neuilly-sur-Seine ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La ville de Neuilly-sur-Seine décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La ville de Neuilly-sur-Seine ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

#### **Article 5 - Archivage et preuve**

La ville de Neuilly-sur-Seine est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la ville de Neuilly-sur-Seine, afin de leur conférer une valeur légale.

#### **Article 6 - Réclamations**

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées via téléphone au 01 40 88 88 91 ou par email à l'adresse suivante [urbanisme@ville-neuillysurseine.fr](mailto:urbanisme@ville-neuillysurseine.fr).

#### **Article 7 - Propriété intellectuelle**

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la ville de Neuilly-sur-Seine ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la ville de Neuilly-sur-Seine, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la ville de Neuilly-sur-Seine.

#### **Article 8 - Sanctions**

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.

## **Article 9 - Limitation du télé-service**

La taille de chaque fichier est limitée à 20 Mo et à 200 Mo pour l'ensemble des fichiers.

Les documents ne sont acceptés qu'aux formats PDF, JPEG, JPG et PNG.

La résolution des documents ne devra pas être inférieure à 400 ppp (dpi) pour les plans et à 30 ppp (dpi) pour les autres pièces. Le format des plans en cohérence entre l'échelle du plan et les côtes écrites devront être au format maximum A3 d'édition.

## **Article 10 - Politique de confidentialité**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Neuilly-sur-Seine pour le traitement des autorisations d'urbanisme, sur le fondement d'une base légale en vertu de l'article 6.c du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

La Ville de Neuilly-sur-Seine est le responsable du traitement. Ces informations sont destinées au service Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat et sont conservées 10 ans dans la base active et certaines données peuvent être conservées à des fins archivistiques pour des intérêts historiques.

La fourniture de vos données personnelles est nécessaire pour obtenir les prestations demandées, et ne revêt donc pas un caractère facultatif.

Conformément à la loi « informatique et libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version consolidée), vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de portabilité, ou votre droit à la limitation du traitement en contactant notre Délégué à la protection des données, 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex ou via le formulaire en ligne présent sur le lien <https://privacyportalde-cdn.onetrust.com/dsarwebform/40ec4ddd-1627-4efb-b428-a53e211552ad/f49fee6f-0c95-4e69-b399-d85c86d26d1d.html>.

En cas de non satisfaction de votre demande, vous pouvez adresser une plainte auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés), sur son site Internet ou par courrier postal en écrivant à : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.